- 116 -**PROVINCE DE QUÉBEC**

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 novembre 2017 à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-del'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame Natalia Pereira

Messieurs Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 30

2017-11-307 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Octroi de subvention Soutien à l'élite sportive Félix Sylvestre.
- **7.2** Octroi de subvention Festi-cirque 2018 Festival de cirque scolaire.
- 7.3 Octroi de subvention Voyage humanitaire Tristan Gauthier.
 7.4 Octroi de subvention Qualification provinciale 2018 Club de gymnastique Gymini.
- 7.5 Signalisation routière installation de panneaux d'arrêt obligatoire - chemin du Vieux-Moulin.
- **7.6** Autorisation de dépense achat de chaises.
- 7.7 Octroi de contrat CDGU inc. plans pour la stabilisation des exutoires pluviaux - secteur Anse-au-Sable.
- 7.8 Expropriation chemin d'accès et enrochement pour la stabilisation de talus dans le secteur de la 150^e Avenue – servitude temporaire et servitude permanente de construction.

ADOPTÉE

2017-11-308 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 **OCTOBRE 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2017 -2017-11-309 **APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2017, au montant de 288 707,33 \$.

2017-11-310 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2017 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2017, au montant de **1 072 426,88 \$**.

ADOPTÉE

2017-11-311 <u>RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DU PAIEMENT DE QUOTE-PART</u>

Considérant l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19).

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2018, tel que présenté.

D'autoriser le paiement d'un montant de **968 948 \$** pour la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de l'année 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-412-00-955 et 02-412-00-956.

ADOPTÉE

2017-11-312 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE-COLLECTIVE

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective.

-118- Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

2017-11-313 <u>RÈGLEMENT NO 473-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473 (RMH-450) CONCERNANT LA DÉTÉRIORATION D'UN BÂTIMENT – ADOPTION</u>

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 473 sur les nuisances et qu'il y a lieu de modifier ce règlement, notamment afin d'y inclure des dispositions concernant la détérioration intérieure du bâtiment;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté le 3 octobre 2017.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **473-5**, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les nuisances no 473 (RMH 450), concernant la détérioration d'un bâtiment.

Que copie du règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2017-11-314 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 531 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Madame la conseillère Natalia Pereira donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption, le règlement no **531** sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxes foncières et les compensations pour l'année financière 2018.

2017-11-315 <u>AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE SEL ET SABLE POUR</u> HIVER 2017-2018

Considérant que l'UMQ a procédé à un appel d'offres l'été dernier pour l'achat de matériaux, notamment du sel et du sable.

Il est proposé par le conseiller, Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser l'achat, selon le prix obtenu suivant l'appel d'offres fait par l'UMQ, de 240 tonnes de sel pour un montant de 18 031 \$ plus taxes applicables et de 500 tonnes de sable pour un montant de 12 000 \$ plus taxes applicables.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-311-00-625.

ADOPTÉE

2017-11-316 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICE D'ÉLECTRICIEN POUR</u> RÉPARATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser un paiement au montant de **15 699,70 \$** plus taxes applicables, à **Denis Bourbonnais et Fils inc.**, pour la réparation de l'entrée électrique aux ateliers municipaux suite à un bris survenu le 2 octobre dernier.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-319-00-700.

ADOPTÉE

2017-11-317 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE CELLULAIRE AU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant que dans le cadre du projet d'intégration des arts au Parc des Éperviers, une proposition d'inclure une borne à recharge cellulaire qui fonctionne entièrement à l'énergie verte a été discutée.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au coût maximal de **18 650** \$ plus taxes applicables à **EnseiCom inc.** pour la fourniture et l'installation d'une borne de recharge au Parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

ADOPTÉE

2017-11-318 <u>APPEL D'OFFRES SC2017-04 – AUTORISATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR AJOUT D'ENSEIGNES</u>

Considérant l'ajout de deux enseignes dans les secteurs de la Pointe-du-Moulin et de l'Anse-au-sable.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser d'augmenter d'une somme de **3 804 \$** plus taxes applicables, le contrat octroyé à **Signalisation Kalitec inc.** suivant l'appel d'offres SC2017-04, pour la fourniture et l'installation de deux enseignes de signalisation extérieure supplémentaires.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-00-300.

ADOPTÉE

2017-11-319 EXPROPRIATION – PROMENADE ST-LOUIS

Considérant l'article 570 b) de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'acquisition du chemin Promenade St-Louis.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquière par expropriation le chemin Promenade St-Louis (partie du lot **2 421 769** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil), ayant une superficie totale de 3 019,10 mètres carrés;

- 1. Que la Ville mandate la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin qu'elle entreprenne, pour et au nom de la Ville, les procédures d'expropriation et la représente devant les tribunaux appropriés;
- 2. Que les indemnités d'expropriation, les frais et les honoraires relatifs à la réalisation du mandat susmentionné soient puisés à même le budget d'opération et imputés au poste budgétaire 02-131-00-419;

-1203. Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-11-320 <u>AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</u>

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour le souper de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, au coût de 45 \$ chacun, pour une somme totale de **90** \$ et que deux membres du Conseil soient autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2017-11-321 OCTROI DE SUBVENTION – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

Considérant que suite à la soirée 1001 huîtres du Centre Notre-Dame-de-Fatima, il a été convenu d'octroyer une subvention à ce dernier;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention au montant de **750** \$ au **Centre Notre-Dame-de-Fatima**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2017-11-322 OCTROI DE SUBVENTION – CLUB RICHELIEU ÎLE PERROT

Considérant que le Club Richelieu Île Perrot a demandé une contribution financière à la Ville;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer une subvention au montant de **250** \$ au **Club Richelieu Île Perrot**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2017-11-323 ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE – PROJET MILLÉNIUM II PHASE II – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, un acte de garantie hypothécaire avec la compagnie 9130-0723 Québec Inc. concernant le lot **5 887 769** pour le projet domiciliaire Millénium II Phase II (Prolongement de la rue Yvette-Brind'Amour).

2017-11-324 OCTROI DE SUBVENTION - SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE - FÉLIX SYLVESTRE

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Félix Sylvestre représente l'élite sportive dans la pratique du patinage de vitesse et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500** \$ à **Félix Sylvestre**, afin de l'aider à défrayer les coûts entourant son sport de haut niveau.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-11-325 OCTROI DE SUBVENTION - FESTI-CIRQUE 2018 - FESTIVAL DE CIRQUE SCOLAIRE

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'organisation du Festi-Cirque 2018;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention au montant de **1 500 \$** à la **Commission scolaire des Trois-Lacs** pour l'organisation du Festi-Cirque 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-11-326 OCTROI DE SUBVENTION - VOYAGE HUMANITAIRE - TRISTAN GAUTHIER

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien financier pour un voyage humanitaire d'un résident;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500** \$ pour la participation de **Tristan Gauthier** à un voyage humanitaire pour le projet South Africa 2018 avec le Collège de Valleyfield.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

2017-11-327 OCTROI DE SUBVENTION - QUALIFICATION PROVINCIALE 2018 - CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Club de gymnastique Gymini pour la qualification provinciale qui aura lieu à Vaudreuil-Dorion du 7 au 9 avril 2018;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500** \$ au **Club de gymnastique Gymini** pour la qualification provinciale 2018 de gymnastique.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-11-328 <u>SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE – CHEMIN DU VIEUX-MOULIN</u>

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur le chemin du Vieux-Moulin à l'intersection de la rue Émile-Nelligan.

ADOPTÉE

2017-11-329 AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT DE CHAISES

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense de **18 370** \$ plus taxes applicables pour l'acquisition de chaises à être utilisées dans les salles communautaires de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-00-200.

ADOPTÉE

2017-11-330 OCTROI DE CONTRAT – CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET EN GESTION URBAINE (CDGU) INC. – PLANS POUR LA STABILISATION DES EXUTOIRES PLUVIAUX – SECTEUR ANSE AU SABLE

Considérant que la Ville souhaite octroyer un contrat pour des services professionnels pour la préparation des plans pour la réfection et la stabilisation des exutoires de drainage dans le secteur de l'anse au sable (entre le 2645 et le 3011 boulevard Perrot);

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat à Consultants en Développement et en Gestion Urbaine (**CDGU**) Inc. au montant de **20 000 \$** plus taxes applicables, pour l'évaluation et la préparation de plans et l'estimation des coûts des travaux.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-10-419.

2017-11-331 EXPROPRIATION – CHEMIN D'ACCÈS ET ENROCHEMENT POUR LA STABILISATION DE TALUS DANS LE SECTEUR DE LA 150^E AVENUE – SERVITUDE TEMPORAIRE ET SERVITUDE PERMANENTE DE CONSTRUCTION

Considérant qu'une analyse des risques liés au danger de glissements de terrain, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière le degré de risque potentiel de glissements de terrain fortement rétrogressifs dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue;

Considérant que la Ville a conclu avec le ministère de la Sécurité publique une entente d'aide financière et qu'elle est responsable de faire procéder aux travaux de stabilisation de talus dans ces secteurs sur la base de plans préparés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que les travaux de stabilisation de talus impliquent la construction de chemins d'accès vers le site des travaux, que le tracé de ces chemins a été déterminé par les professionnels en ingénierie mandatés par la Ville pour ce dossier en tenant compte de la géographie du terrain et que ces chemins d'accès passeront sur des terrains appartenant à des citoyens;

Considérant que la firme d'ingénierie Aménatech Inc. - Groupe SM International, sur la base d'informations en provenance du MTMDET, recommande la mise en place de deux chemins d'accès aux zones de travaux dans le secteur de la 150^e Avenue:

Considérant que de l'enrochement doit être fait en bas de talus pour stabiliser celui-ci;

Considérant que les tentatives d'arriver à une négociation de gré à gré avec les propriétaires du lot 2 068 060 du Cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, ont été vaines;

Considérant que la Ville doit donc obtenir des droits sur le chemin d'accès et sur l'emprise des travaux d'enrochement sur ledit lot;

Considérant les articles 570 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu :

- 1. Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquière, de gré à gré ou par expropriation, une servitude temporaire de construction pour toute période requise, afin de permettre la construction d'un chemin d'accès au site des travaux de stabilisation de talus dans le secteur de la 150^e Avenue, et ce, sur une partie du lot 2 068 060 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, ayant une superficie totale de 1 806, 9 mètres carrés, tel qu'il appert de la description technique de David Simoneau, a.-g., portant le numéro de minute 9798;
- 3. Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquière, de gré à gré ou par expropriation, une servitude permanente de construction afin de permettre la construction d'un enrochement pour la stabilisation de talus dans le secteur de la 150^e Avenue, et ce, sur une partie du lot 2 068 060 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, ayant une superficie totale de 848,8 mètres carrés, tel qu'il appert de la description technique de David Simoneau, a.-g., portant le numéro de minute 9871;

- 4. Que la Ville mandate la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour entreprendre les procédures d'expropriation d'une servitude temporaire de construction pour le chemin d'accès décrit au paragraphe 2 et une servitude permanente de construction pour l'enrochement décrit au paragraphe 3 et pour faire les représentations requises devant les tribunaux appropriés;
- 5. Que les indemnités d'expropriation, les frais et les honoraires relatifs à la réalisation du mandat susmentionné soient puisés à même le Règlement d'emprunt no 523 et imputés au poste budgétaire 22-200-00-700;
- 6. Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'octobre 2017 de la Gestion du territoire.
- Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-332 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h14.

Danie Deschênes Mairesse	Catherine Fortier-Pesant Greffière
/vc ************************************	